

International Journal of Spaces and Urban Territory
p-ISSN: 2534-8183 / e-ISSN: 2382-3011
© Knowledge Journals www.knowledgejournals.com

Article

Le littoral tunisien, un impensé de l'aménagement le cas de Menzil Temime à Nabeul

The Tunisian coastline, an unthought of development the case of Menzil Temime in Nabeul

Abdelhamid Hagui

Docteur en aménagement, urbanisme et dynamique des espaces
Maitre assistant à l'université de Carthage

Résumé

C'est à ouvrir le spectre conceptuel concernant l'occupation des plages en Tunisie issues de l'utilisation exhaustive le plus souvent illégale de ses espaces fragiles. Réfléchissant sur la manière d'aborder l'exécution des POP nous situe face à une démarche qui consiste à utiliser les leçons qui ont été tirées des échecs précédents afin de formater un nouveau modèle basé sur une approche purement participative.

Mots clés

Aménagement, occupation, plage, littoral, espace fragile

Abstract

How can be broadened the scope of concepts for the study of occupation of beaches in Tunisia resulting from the most often illegal comprehensive use of its fragile spaces. Reflecting on the way to approach pop execution, we are faced with an approach that uses the lessons learned from previous failures to shape a new model based on a purely participatory approach.

Keywords

Planning, occupation, beaches, coast, fragile spaces

Introduction

Les interactions entre l'eau et la société ont mis le littoral devant un dilemme majeur qui se perpétue entre la protection de l'environnement et le développement des activités humaines en rapport avec le tourisme. Parce qu'il est un milieu original en termes bio-géo-physiques, la multiplicité des usages et l'attrait qu'il exerce sur les populations font du littoral une zone de tensions et de conflits de temporalité différentes.

En Tunisie orientale, le littoral était toujours confronté à une gestion conflictuelle entre les acteurs au travers de la définition de la meilleure organisation. Cette démarche de planification territoriale cristallise des tensions qui cachent tout un conflit d'intérêt entre l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) et la commune. Ce dilemme nécessite l'élaboration des configurations d'alliance entre les divers acteurs pour mettre à profit les capacités politiques du pouvoir central (APAL) et les compétences régionales dans la construction d'une planification territoriale qui respecte la nature en conservant le pouvoir économique de cet espace sensible. C'est le fait de construire une forme de coopération et de concertation entre les divers intervenants de l'action d'aménagement autour d'un référent commun (Pasquier, 2004).

Le littoral s'est trouvé donc accablé entre la pratique citoyenne et l'institutionnalisation. De fait, cet espace d'interface entre la mer et la terre, se caractérise par une évolution nourrie par de multiples facteurs d'ordre naturel et socio-économique (Paskoff, 1993). Ceci renvoie essentiellement aux mécanismes de gouvernance territoriale et au fonctionnement des pratiques institutionnelles.

Nous nous proposons donc de définir un aménagement innovant qui regroupe à la fois participation et la publicisation (Taiclet, 2007) afin de renforcer la lisibilité de l'action

publique. C'est une forme de redéfinition négociée de l'aménagement du littoral au niveau de son appréciation et de ses accommodements futurs.

Le littoral du Cap Bon a longtemps été caractérisé comme des espaces fonctionnels par excellence qui attire l'attention des diverses activités urbaines notamment celles de forte valeur d'investissement et peu consommatrice de l'espace. Tout ceci sans prendre en considération les changements climatiques et l'avancé de la mer qui en résulte, et la pression du bâti dans la zone de l'arrière plage qui ne produit que la fixation du trait de cote et l'alimentation des processus d'érosion côtière. La négociation de l'aménagement de ce littoral doit prendre en considération ses phénomènes d'ordre naturel et anthropique, et doit faire face à la production d'un environnement susceptible de regrouper les avis des différentes parties prenantes.

I- Le littoral de Menzel Temime : des morphologies variées

Le fait de localiser une limite entre la mer et la terre semble souvent délicate et difficile à la fois en raison de la dynamique du littoral. Pour Parker (2001), cet espace n'a cessé d'inspirer les travaux de divers chercheurs et experts pour le positionner. De fait, Bird (2007) a identifié l'utilité de faire la distinction entre deux lignes essentielles dans l'étude de la dynamique du littoral, à savoir le shoreline et coastline. Le shoreline qui désigne la ligne de rivage pour cet auteur, le shoreline n'est que la limite du plan d'eau en fonction des fluctuations du jet de rive et de la marée par contre le coastline coïncide avec le trait de cote et pouvant être matérialisé selon le type de côte par le pied de falaise ou la limite de la végétation terrestre.

Ces lignes sont les plus utilisables en cinématique côtière (Kraus et Rosati, 1997 ; Morton et Speed, 1998 ; Bonnot-Courtois et Levasseur, 2002 ; 2003 ; Robin, 2002 ; Boak et Turner, 2005).

De fait, l'étude de la géomorphologie des plages nous permet de voir l'état actuel de la plage avant même le fait de procéder à l'étude de l'aménagement si bien que cette étape nous permet d'identifier les lieux sains qui peuvent accueillir toute tentative de planification, et les lieux endommagés ou qui pourront être en danger suite à l'érosion côtière.

Une étude diachronique parfaite doit tenir compte de tous ses supports cartographiques en minimisant autant que possible les imperfections. A tout cela, nous étions devant une nécessité d'interpréter visuellement les deux lignes de références directement sur le terrain et indirectement à l'aide des photos aériennes multi-dates. Tout ceci afin de dégager les lignes de rivage, les limites d'humectation et les limites de végétation à des stades totalement différents pour voir l'état actuel des plages et les facteurs de la dégradation.

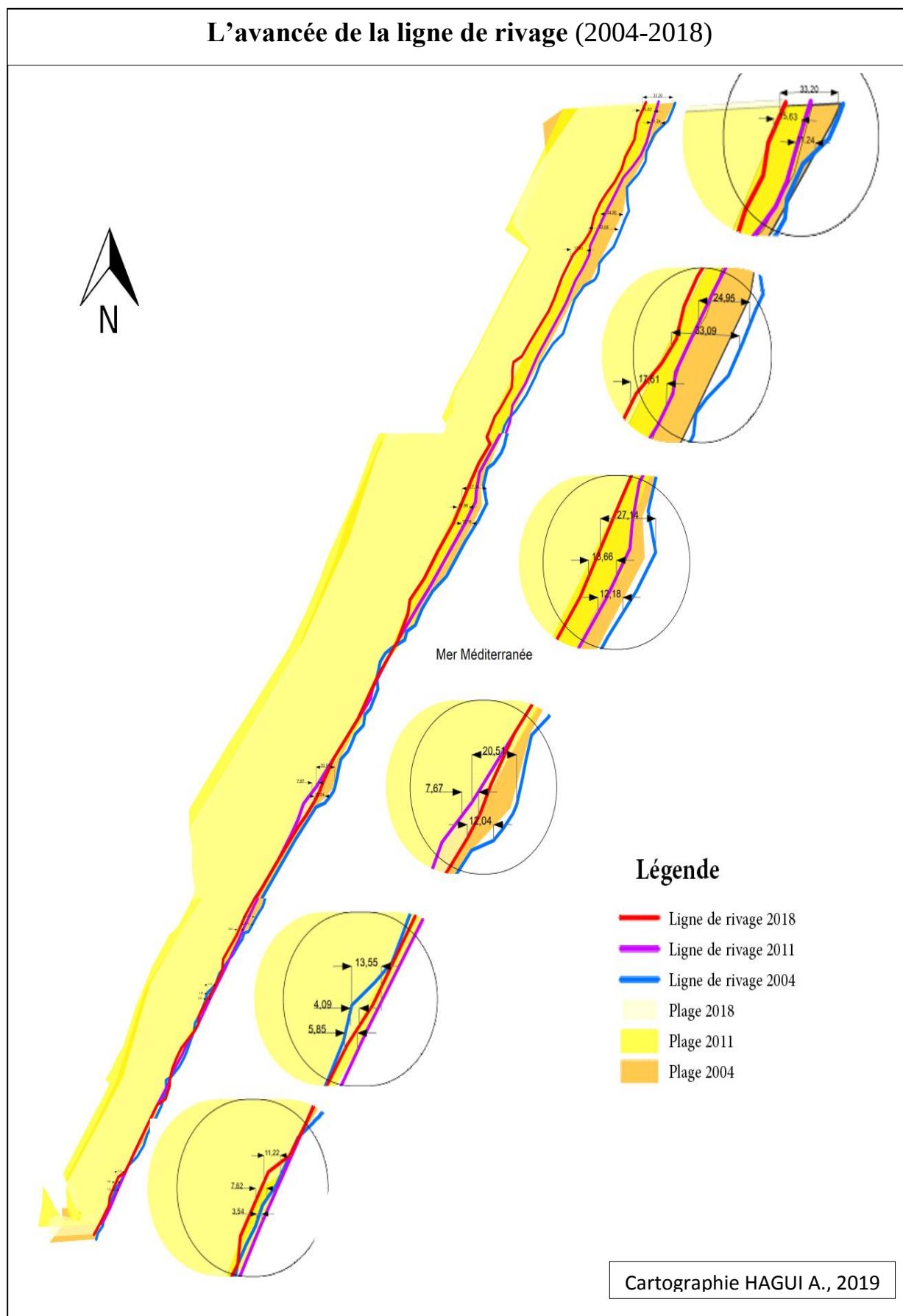
Pour l'étude de la plage de Menzil Temime, il s'est avéré que c'est une plage bordée par le bâti. Pour la partie Nord de cette plage, les quelques constructions avec la dépression naturelle (Sebkha) ont fixé le trait de cote et ont favorisé l'avancé du rivage. La largeur de la plage a passé de 134 m en 2004 à 100 m en 2011, soit une dégradation de l'ordre de 4,85 m par an. C'est un peu gênant de voir la disparition de la plage de Menzil

Temime dans sa partie Nord d'ici 20 ans. Il est temps alors de sensibiliser la population et les acteurs de la ville à prendre les mesures nécessaires pour la protection de cette plage.

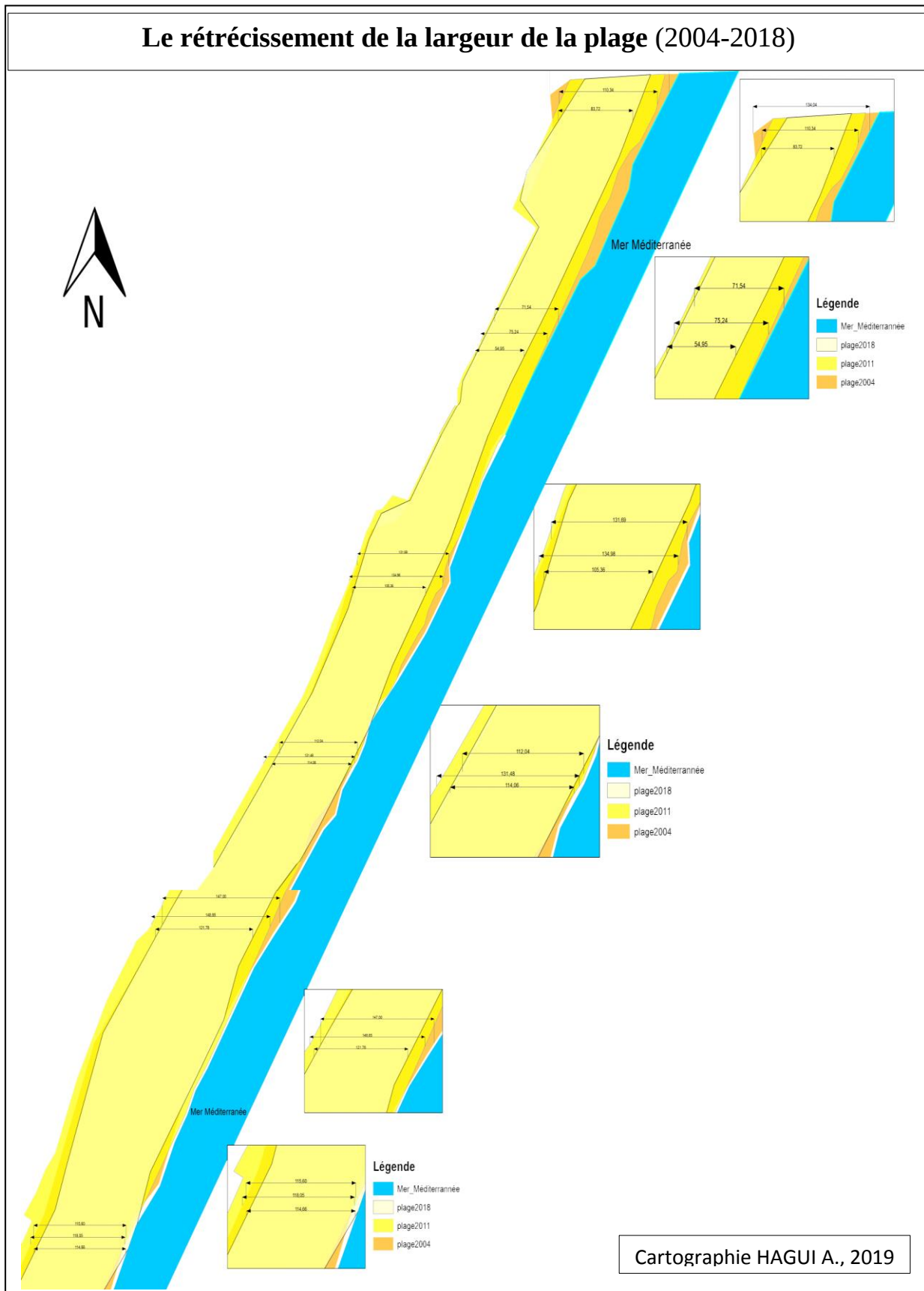
Pour la partie centrale, les mécanismes de l'érosion sont beaucoup plus présents et ont abouti à la disparition de 6,25m par an. La plage a perdu 25 m entre 2004 et 2018. Cette situation a été causée essentiellement par la fixation du trait de cote par le bâti. L'intervention humaine dans cette partie centrale demeure très bénéfique dans la compréhension des facteurs anthropiques dans la destruction de la plage. L'homme qui cherchait toujours à se localiser dans des endroits plus rentables a mis la nature à l'écart ce qui a perturbé l'écosystème marin. Pour le cas de Menzil Temime, la partie centrale a connu la destruction des dunes pour mettre à leurs places des constructions résidentielles.

Pour la partie Sud, la plage est rétrécie de plus de 20mètre entre 2004 et 2018. La destruction des végétations côtières comme le spasmophile qui est caractérisé par ses racines profondes qui fixent la réserve dunaire n'a abouti qu'à l'accélération du rythme de l'érosion de cette partie.

Il est intéressant de dire que cette plage est limitée au Nord comme au Sud par deux oueds importants qui peuvent servir de base dans l'alimentation de la plage par la dynamique de transfert sédimentaire par son apport de charge en sédiments. Un engraissement de côté des dunes peut expliquer l'élargissement de la partie Sud de quelques mètres en 2011. Ceci peut être aussi remarqué au niveau de la partie Nord.



Le rétrécissement de la largeur de la plage (2004-2018)



II- L'hyperconcentration démographique et les conflits d'intérêts

Afin de saisir les spécificités socio-démographiques de la zone d'étude, visées par le volet en cours, il est question d'étudier à part entière les caractéristiques démographiques de la commune de Menzil Temime. De la sorte, il sera adéquat d'étudier, en premier lieu, l'évolution de la population à des échelles différentes pour saisir les tendances d'évolution de la population et pour tracer des prévisions future de la croissance de la population. En deuxième lieu notre approche demeure liée à l'étude de la pression humaines sur la plage et ce par le biais de l'analyse de l'évolution du nombre des estivants, et par une combinaison logique entre l'évolution de la population de Menzil Temime et l'évolution du nombre des estivants. Tout ceci va nous permettre

de dégager la densité de la population pendant les saisons estivales et de fixer des orientations de développement concernant l'occupation des plages.

1. Evolution de la population

Entre 2013 et 2017, l'évolution démographique à l'échelle du gouvernorat de Nabeul était de l'ordre de 0,88 %. Cette évolution a été caractérisée par un accroissement plus rapide que celui de la délégation de Menzil Temime. En fait, en passant de 64965 individus en 2013 le poids démographique de Menzil Temime a atteint 68577 individus en 2017 accusant un taux d'accroissement annuel de 0.48%.

Tableau : Evolution de la population

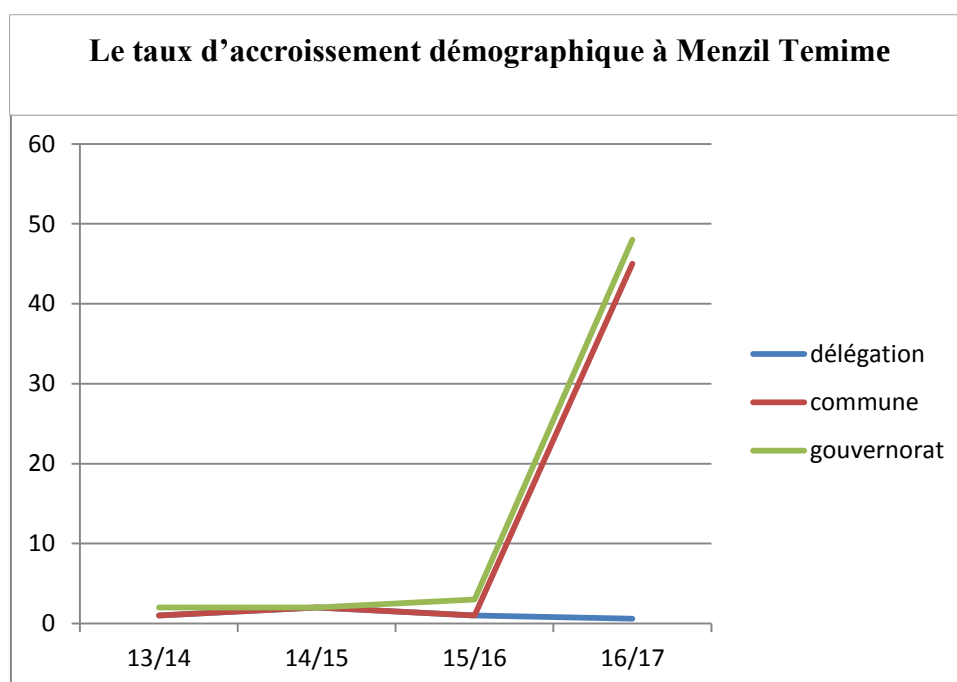
-	2013	2014	2015	2016	2017	Tx. d'accr.	Tx. d'accr.	Tx. d'accr.	Tx. d'accr.	Tx. d'accr.
						13/14	14/15	15/16	16/17	13/17
Délégation Menzil Temime	64965	65645	67275	68106	68577	0.01	0.02	0.01	0.006	0,48
Commune de Menzil Temime	38733	39138	40110	40666	59248	0.01	0.02	0.01	0.45	1.09
Gouvernorat de Nabeul	523042	535970	549276	564966	837257	0.02	0.02	0.03	0.48	0,88

La délégation a connu un taux d'accroissement remarquable de 0,02% durant 2014/2015 après avoir été légèrement inférieur à celui du gouvernorat de Nabeul pendant les années 2013/2014. Ceci peut être expliqué par l'attractivité de la zone et sa position stratégique qui relie les communes des régions du Nord-Est du cap Bon à Tunis et au chef-lieu du gouvernorat.

Le rythme du taux d'accroissement de la population de la délégation est en baisse

permanente, après l'évolution du 2014/2015, pour enregistrer une stagnation pendant les années 2016/2017 avec un taux d'accroissement de l'ordre de 0,006%.

Les mêmes taux qui ont été enregistré pour la délégation entre la période de 2013/2016 sont les mêmes pour la commune. Ce qui est intéressant de le dire est que la commune a enregistré un taux important entre 2016/2017 de l'ordre de 0.45% dans le temps où le taux du gouvernorat était de 0.48%.



2. Evolution du nombre des estivants

Entre 2016 et 2018 le taux d'accroissement des estivants de la commune de Menzil Temime a

augmenté de 0.06 % à 0.35 % contre une baisse pendant les années 2017 pour enregistrer un taux d'accroissement de 0,05%. Cette variation s'explique certainement par l'attraction de la zone qui s'est avérée importante.

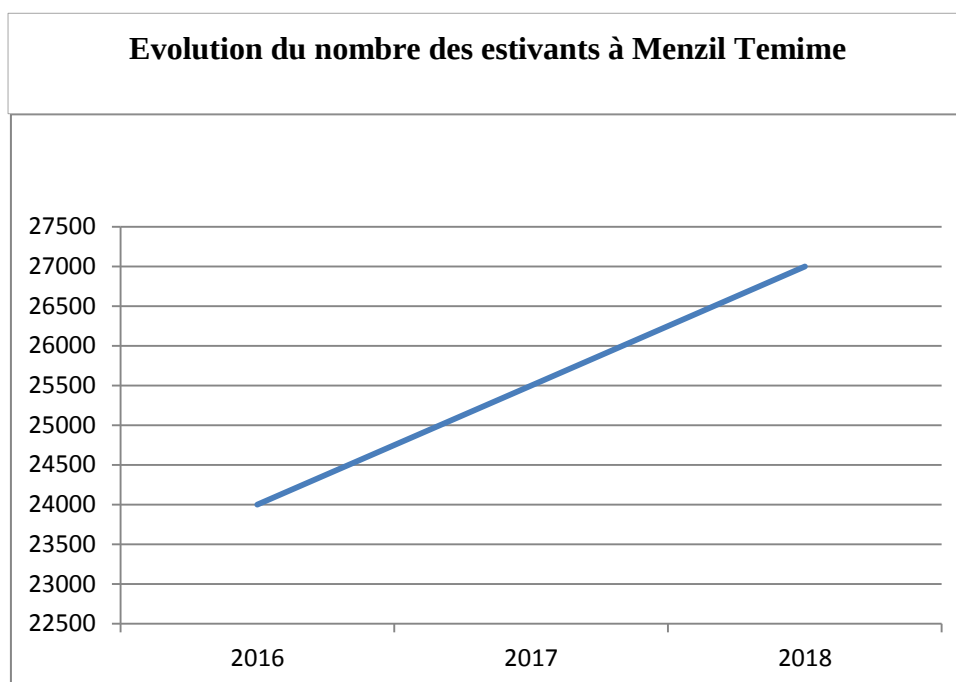
Evolution du nombre des estivants la commune de Menzil Hor

MENZEL Temime	2016	2017	2018	Tx. d'accr.	Tx. d'accr.	Tx. d'accr.
				16/17	17/18	16/18
Populations/délégation	68106	68577	-	0.006	-	-
Populations/commune	40666	59248	-	0.45		
Estivants	24000	25500	27000	0.06	0.05	0.35

L'évolution du nombre des estivants était plus remarquable à Menzil Temime que l'évolution de la population. Au moment où la population de la délégation a enregistré un taux d'accroissement de 0.006%, les estivants ont enregistré un taux plus important de l'ordre de 0.06%. Pour la commune sa position stratégique et son pouvoir administratif lui confère un taux d'accroissement remarquable entre 2016/2017 de l'ordre de 0.45%

Le taux d'accroissement des estivants ne suit pas l'évolution de celui de la population. Pour la population et à l'exception de la période de 2015/2016 où le taux a enregistré une baisse remarquable, le rythme du taux d'accroissement a connu son évolution à partir de 2017. Par contre, le nombre des estivants a connu une baisse par rapport au taux enregistré entre 2016 et 2017. Il a passé de 0.06% à 0.05%. Malgré cette baisse du taux d'accroissement, le nombre des estivants a

augmenté en 2018 tout en passant de 24000 à 27000 estivants.



3. La densité de la population pendant la saison estivale

Le croisement de la population de la commune de Menzil Temime en rapport avec l'évolution du nombre des estivants va nous permettre de connaître la pression humaine non seulement sur la plage mais encore sur toute la ville.

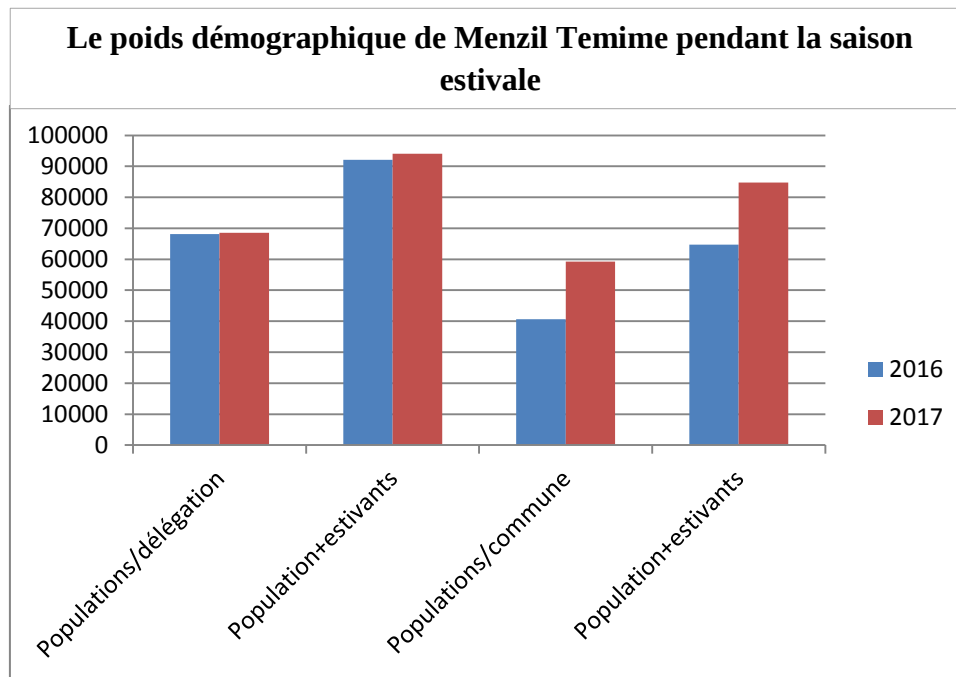
La population de Menzil Temime pendant la saison estivale

MenzelTemime	2016	2017	Tx. d'accr. 16/17
Populations/délégation	68106	68577	0.006
Population+estivants	92106	94077	0.02
Populations/commune	40666	59248	0.45
Population+estivants	64666	84748	0.31

Le taux d'accroissement de la population a connu pendant les années 2016/2017 un rythme faible qui était de l'ordre de 0.006% pour la délégation. La commune a conservé son poids écrasant de point de vue concentration humaine. Elle a un taux de 0.45%. Avec l'afflux d'un nombre important des estivants, le rythme du taux d'accroissement, si on associe les estivants à la population, rejoint le rythme du gouvernorat de

Nabeul qui était de l'ordre de 0.03% en 2015/2016. En fait, la population de la délégation a passé de 68106 à 92106 en 2016 et de 68577 à 94077 en 2017 accusant un taux d'accroissement annuel de 0,02%. Pour la commune la population a passé de 40666 à 64666 en 2016 et de 59248 à 84748. Malgré cette évolution qui est dû au nombre des estivants, le taux d'accroissement a

connu une légère baisse de l'ordre de 0.14%. Il est passé de 0.45 à 0.31%.



III- La négociation de l'aménagement

Après l'échec des tentatives d'organiser le littoral de Menzil Temime, il était donc évident de mettre en place un nouveau cadre juridique d'aménagement du littoral. L'adoption d'un nouveau plan d'occupation des plages (POP) était une condition sine qua non non seulement pour organiser la concentration humaine sur cette frange fragile de l'espace, mais encore pour protéger cette espace qui était le plus souvent soumis à une érosion sauvage. La loi 1847 relative à l'organisation de l'exploitation du littoral permet ainsi l'élaboration d'un POP pour assurer un développement durable, censé prendre en compte des dispositions relatives à la gestion du littoral. Le principal obstacle issu de la nature de l'occupation a nourri le débat sur la question des intervenants si bien que la loi du littoral présente l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) comme étant le principal intervenant chargé de l'organisation et de la protection du littoral, et la nouvelle loi des collectivités locales a donné des nouvelles prérogatives au commune pour s'intervenir sur les

espaces faisant partie du domaine public maritime.

Cette situation a concentré des critiques énormes et a nécessité un aménagement négocié de cette espace littoral. L'attribution de nouvelles compétences aux communes en matière d'aménagement intervient dans un contexte de concurrence avec les services de l'État sur ces questions. Cette concurrence est illustrée notamment par les attributions accordées par les municipalités aux investisseurs de s'intervenir sur la plage avant même l'accord de l'APAL et l'élaboration du POP.

Ce qui est intéressant de le dire est que l'administration locale n'ayant cependant pas compétence pour prendre une telle décision relative à l'occupation des plages. Cette situation évoque ainsi une fracture administrative entre deux clans. Le premier présenté par les collectivités locales qui prévoyait l'exploitation optimale de son territoire administrative, incluant le littoral, pour assurer une rentabilité maximale qui peut être utilisée pour développer la région entière, le deuxième présenté par les services de l'État, APAL, qui insistait sur la nécessité de protéger les espaces fragiles.

Les conflits entre intérêt de préserver l'environnement et intérêt économique lié à l'occupation des plages par les activités économiques constituent par conséquent un défi pour l'élaboration d'une démarche de planification territoriale régi par un aménagement négocié entre les divers intervenants

Ces enjeux de gouvernance ne peuvent être véritablement réalisés qu'après la définition des besoins et des capacités du littoral à accueillir des activités. L'étude géomorphologique de la plage de Menzil Temime nous a permis de dégager les zones soumises à l'érosion côtière et les zones en équilibre permanent. Par contre la définition des besoins de la zone nous situe face à une nécessité de mener une enquête socio-spatio-économique.

L'analyse socio-spatio-économique, environnementale et politique de l'occupation des plages nous situe face à une nécessité d'adopter une démarche purement scientifique pour atteindre une telle sorte d'occupation rationnelle et équitable sous les yeux des différents intervenants (acteurs publics, associations, citoyens). De fait, avec la délimitation du cadre géomorphologique et environnementale de chaque portion spatiale mise à l'épreuve du plan d'occupation des plages, notre réflexions s'est orientées vers une nécessité de travailler deux types d'enquêtes afin de faire participer au grand maximum possible les différentes parties prenantes. D'abord, nous avons dressé un questionnaire de 121 questions en rapport direct avec l'occupation et répartissent sur cinq dimensions (sociale, spatiale, économique, environnementale et politique). L'objectif était alors en une volonté de dégager de point de vue quantitative le degré d'impact de chaque dimension sur l'occupation des plages.

Pour cette enquête quantitative, nous avons procédé à l'analyse de donnée par la méthode de l'analyse en composante principale ACP. Ceci ne peut se faire que par le dégagement de l'analyse de fiabilité à travers l'alpha de cronbach et de l'analyse factorielle exploratoire à travers l'indice de KMO, la variance totale expliquée et la qualité de représentation. L'ACP permet donc

de réduire le nombre d'item et de rendre l'information moins redondante.

Une fois l'ACP est terminé, l'étape qui suit est basée essentiellement sur les méthodes des équations structurelles. Elle est une étape constituée de deux éléments à savoir un modèle de structure et un modèle de mesure. Le modèle structurel affiche également les relations (chemins) entre les construits. Les modèles de mesure qui affichent les relations entre les dimensions et l'occupation. Dans notre travail, nous avons présenté le modèle de mesure qui est divisé en deux parties à savoir : la validité convergente et la validité discriminante.

Nous avons ainsi présenté la validité convergente à travers premièrement: la fiabilité de la cohérence interne qui devrait être supérieure à 0,70 (dans les recherches exploratoires, une valeur de 0,60 à 0,70 est considérée comme acceptable). Deuxièmement à travers la fiabilité de l'indicateur: les charges extérieures de l'indicateur doivent être supérieures à 0,70. L'élimination des indicateurs dont les charges externes sont comprises entre 0,40 et 0,70 ne devrait être envisagée que si la suppression entraîne une augmentation de la fiabilité composite et de l'AVE au-dessus de la valeur de seuil suggérée. Et troisièmement à travers la validité convergente: l'AVE devrait être supérieur à 0,50.

Dans un second lieu, nous avons présenté la validité discriminante tout en déduisant les charges croisées et le critère de Fornell-Larcker. En effet, la charge externe d'un indicateur sur la construction associée doit être supérieure à toutes ses charges croisées (c'est-à-dire sa corrélation) sur les autres constructions. Quant au Critère Fornell-Larcker, il mesure la validité discriminante en comparant la racine carrée de la variance moyenne de chaque construction extraite à ses corrélations avec toutes les autres constructions du modèle.

Arrivant à ce stade, nous pouvons dire donc qu'après le modèle de mesure, on passe au modèle de structure pour tester les liaisons de causalité entre les dimensions et l'occupation. Le test des hypothèses va nous permettre d'identifier

les dimensions qui ont un rapport direct avec l'occupation des plages. Pour mener à bien notre analyse de l'occupation, notre travail consiste à fonder l'analyse avec des ateliers de concertation sur les aménagements proposés pour chaque commune afin de finaliser le travail sur l'occupation. De fait, les ateliers de concertation est une technique participative qui consiste à discuter de l'état existant des plages et de leurs environnements immédiats. Ils visent à compléter, d'une part, les informations collectées dans le cadre des enquêtes quantitatives, et d'autre part les études géomorphologiques, ceci dans le but de proposer des actions à prévoir dans les variantes d'aménagement. Il s'agit de réunir l'ensemble des acteurs intervenants dans l'occupation et la gestion des plages (APAL, municipalités, sociétés

civiles, usagers saisonniers du secteur privé, protection civile, etc.) pour discuter et se concerter sur l'avenir de leurs occupation et protection.

Les cartes mentales entant que technique d'inscription des observations et des suggestions, ont été utilisées pour faciliter l'expression spatiale des représentations et des perceptions des acteurs. Les résultats de ces techniques ont servi de matériaux intéressants pour l'esquisse des premières variantes d'occupation des plages, objet de l'étude.

Dans ce qui suit, nous avons présenté les résultats des modèles de mesure (validité convergente) des dimensions retenues.

Résultat du modèle de mesure- validité convergente : dimension sociale					
Construit	Items	Charge externe	Alpha de cronbach	AVE	CR (fiabilité composite)
Perçu	Oc_so_vie1	0,877	0,952	0,750	0,960
	Oc_so_vie2	0,885			
	Oc_so_vie3	0,896			
	Oc_so_vie4	0,887			
	Oc_so_vie5	0,764			
	Oc_so_vie6	0,851			
	Oc_so_vie7	0,894			
	Oc_so_vie8	0,866			
vécu	Oc_so_vécu1	0,884	0,897	0,764	0,928
	Oc_so_vécu2	0,823			
	Oc_so_vécu4	0,900			
	Oc_so_vécu5	0,887			

Résultat du modèle de mesure- validité convergente : Dimension politique					
Construit	Items	Charge externe	Alpha de cronbach	AVE	CR (fiabilité composite)
politique	Oc_politi1	0,869	0,922	0,721	0,939
	Oc_politi2	0,869			
	Oc_politi4	0,801			
	Oc_politi5	0,871			
	Oc_politi6	0,836			
	Oc_politi7	0,847			

Résultat du modèle de mesure- validité convergente : Dimension environnementale					
Construit	Items	Charge externe	Alpha de cronbach	AVE	CR (fiabilité composite)
environnemental	Oc_envi1	0,728	0,896	0,613	0,917
	Oc_envi3	0,737			
	Oc_envi4	0,727			
	Oc_envi6	0,796			
	Oc_envi7	0,851			
	Oc_envi8	0,789			
	Oc_envi9	0,843			

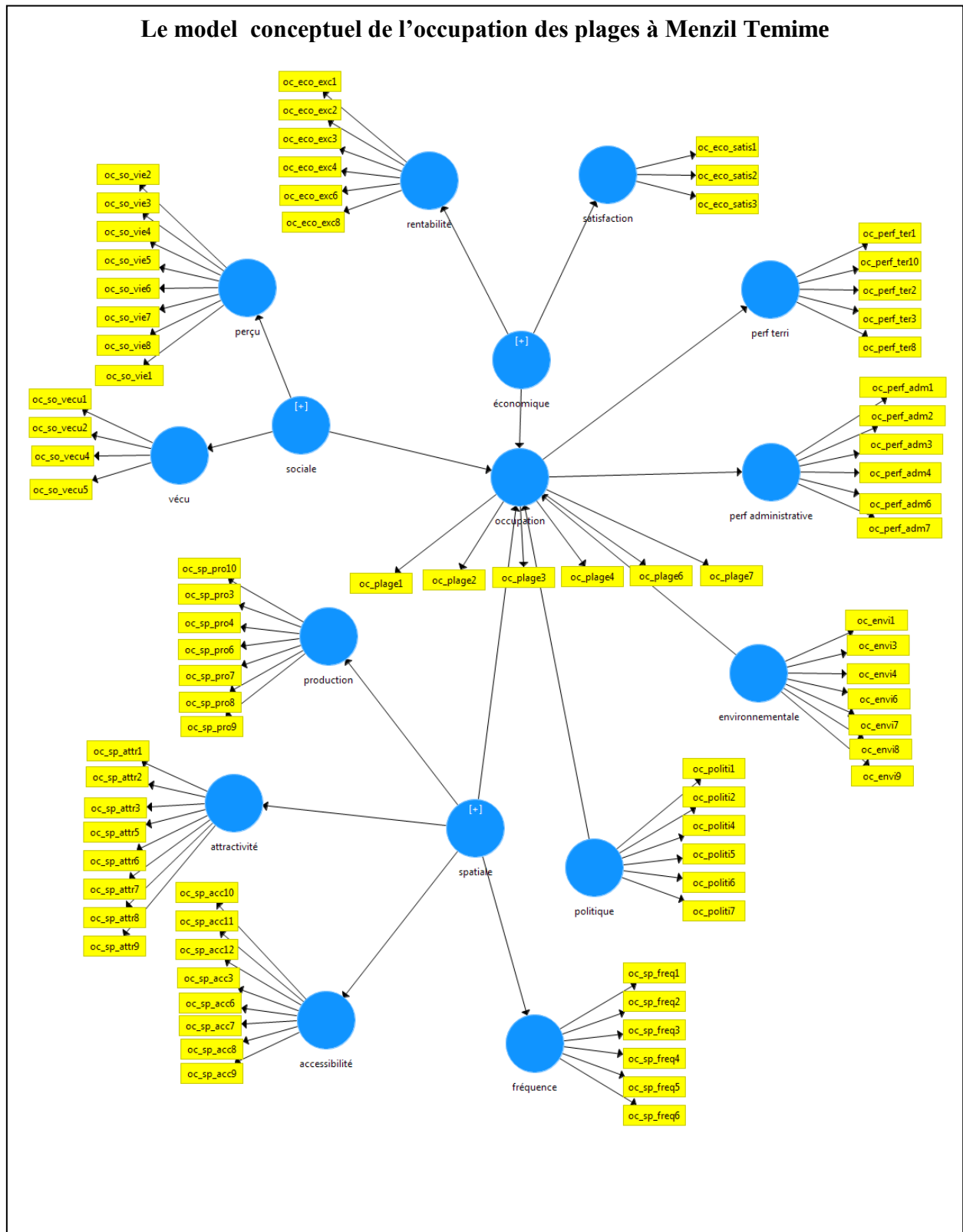
Résultat du modèle de mesure- validité convergente : Dimension économique					
Construit	Items	Charge externe	Alpha de cronbach	AVE	CR (fiabilité composite)
rentabilité	Oc_eco_exc1	0,885	0,908	0,686	0,929
	Oc_eco_exc2	0,845			
	Oc_eco_exc3	0,870			
	Oc_eco_exc4	0,782			
	Oc_eco_exc6	0,753			
	Oc_eco_exc8	0,872			
besoin	Oc_satis1	0,936	0,910	0,848	0,943
	Oc_satis2	0,902			
	Oc_satis3	0,924			

Résultat du modèle de mesure- validité convergente : Dimension occupation					
Construit	Items	Charge externe	Alpha de cronbach	AVE	CR (fiabilité composite)
occupation	Oc_plage1	0,869	0,920	0,715	0,938
	Oc_plage2	0,852			
	Oc_plage3	0,831			
	Oc_plage4	0,808			
	Oc_plage6	0,827			
	Oc_plage7	0,882			

Résultat du modèle de mesure- validité convergente : performance administrative					
Construit	Items	Charge externe	Alpha de cronbach	AVE	CR (fiabilité composite)
performance administrative	Oc_perf_adm1	0,871	0,920	0,715	0,938
	Oc_perf_adm2	0,854			
	Oc_perf_adm3	0,831			
	Oc_perf_adm4	0,810			
	Oc_perf_adm6	0,823			
	Oc_perf_adm7	0,881			

Résultat du modèle de mesure- validité convergente : performance territoriale					
Construit	Items	Charge externe	Alpha de cronbach	AVE	CR (fiabilité composite)
Performance territoriale	Oc_perf_ter1	0,897	0,936	0,796	0,951
	Oc_perf_ter10	0,879			
	Oc_perf_ter2	0,911			
	Oc_perf_ter3	0,904			
	Oc_perf_ter8	0,869			

Résultat du modèle de mesure- validité convergente : Dimension spatiale					
Construit	Items	Charge externe	Alpha de cronbach	AVE	CR (fiabilité composite)
attractivité	Oc_sp_attr1	0,820	0,945	0,725	0,955
	Oc_sp_attr2	0,819			
	Oc_sp_attr3	0,755			
	Oc_sp_attr5	0,875			
	Oc_sp_attr6	0,875			
	Oc_sp_attr7	0,874			
	Oc_sp_attr8	0,897			
	Oc_sp_attr9	0,887			
production	Oc_sp_pro10	0,828	0,932	0,711	0,945
	Oc_sp_pro3	0,832			
	Oc_sp_pro4	0,903			
	Oc_sp_pro6	0,869			
	Oc_sp_pro7	0,886			
	Oc_sp_pro8	0,806			
	Oc_sp_pro9	0,768			
accessibilité	Oc_sp_acc10	0,800	0,951	0,747	0,959
	Oc_sp_acc11	0,846			
	Oc_sp_acc12	0,890			
	Oc_sp_acc3	0,849			
	Oc_sp_acc6	0,886			
	Oc_sp_acc7	0,874			
	Oc_sp_acc8	0,899			
	Oc_sp_acc9	0,865			
fréquentation	Oc_sp_freq1	0,869	0,938	0,766	0,951
	Oc_sp_freq2	0,914			
	Oc_sp_freq3	0,879			
	Oc_sp_freq4	0,780			
	Oc_sp_freq5	0,900			
	Oc_sp_freq6	0,903			



Arrivant à ce stade, il ne reste que de procéder à l'analyse de modèle de structure des différentes dimensions en rapport avec l'occupation des plages et ce pour le seul but de tester les hypothèses et voir les dimensions qui

vont être retenue pour l'élaboration des scénarii d'occupation des plages. Les dimensions (hypothèses) retenues sont celles ayant une valeur-p inférieur 0,005.

hypothèses	relation	Echantillon initial	Ecart type	Valeur-t	Valeur-p	décision
1-	Politique/occupation	0,066	0,084	0,0784	0,434	rejetée
2-	Sociale/occupation	-0,870	0,259	3,356	0,001	retenue
3	Spatiale/ occupation	1,538	0,221	6,964	0,000	retenue
4	Environnementale/ occupation	-0,032	0,090	0,354	0,723	rejetée
5	économique/ occupation	0,267	0,092	2,897	0,004	retenue
6	Occupation/perf_territoriale	0,908	0,024	38,236	0,000	retenue
7	Occupation/perf_administrative	1,000	0,000	5530,6	0,000	retenue

Le test des hypothèses des dimensions qui influencent directement l'occupation des plages à Menzil Temime a pu faire sortir trois dimensions (sociale, spatiale et économique) de l'ensemble des dimensions évoquées (cinq dimensions). L'interaction entre ses dimensions et l'occupation s'est avérée bénéfique sur la performance sous diverse forme.

Le rapport de la dimension sociale sur l'occupation de la plage à Menzil Temime occupe une position centrale au niveau des avis des personnes enquêtées. Ce rapport est d'une valeur-p de 0,001 ce qui signifie que l'élaboration du POP devra prendre en considération cette dimension pour réaliser un plan qui converge les différentes attitudes. C'est une dimension qui avance l'idée que la plage de Korba est dotée des valeurs symboliques et idéologiques importantes qui font que l'occupation de la plage devra être mise sur la base de l'équité sociale et de l'éthique.

Quant au rapport de la dimension spatiale sur l'occupation de la plage, elle présente aussi tout comme le social une valeur-p de 0,000. Cette valeur reflète la volonté des différents intervenants de redynamiser le revers spatial de la plage par l'amélioration de l'accessibilité, par l'organisation de la fréquentation pendant la saison estivale et par l'amélioration de l'attractivité de la plage pour qu'il soit capable de

plus au développement du territoire communal. L'intégration de cette dimension dans l'élaboration du POP constitue une tâche à double dimension. La dimension de la dynamisation spatiale et la dimension développement du territoire de Menzil Temime par une amélioration de l'attractivité.

Pour le rapport de la dimension économique sur l'occupation de la plage, la valeur-p est de 0,004. La prise en compte de cette dimension dans l'édification du POP demeure obligatoire du fait que le volume si important des estivants pendant les saisons estivales nécessite la projection de quelque occupation pour satisfaire les besoins de cette population estivale. De même la plage est considérée par les personnes enquêtées comme un espace créateur de richesse qui devra être capable d'absorber une portion des demandes d'emploi même de façon temporaire. L'occupation peut générer la création d'emploi et doit satisfaire les besoins des estivants.

Enfin le rapport de l'occupation sur la performance a été retenu sous ses diverses formes territoriale et administrative. Pour la performance territoriale, la valeur-p est de 0,000 ce qui implique que l'exécution d'un POP acceptable qui regroupe l'avis des différents intervenants peut engendrer une telle forme de performance territoriale du fait qu'il peut orienter le

développement futur de la ville et soit complémentaire aux autres outils de planification spatiale notamment le PAU. Quant à la performance administrative, elle est dotée d'une valeur-p de 0,000. Le POP peut réduire les tensions et les situations conflictuelles entre les acteurs publics.

Avec cette analyse quantitative des besoins de la zone afin d'édifier un aménagement rationnel du littoral de Menzil Temime, il nous faut donc étudier les besoins d'une manière qualitative et ce par l'intermédiaire des ateliers de concertation. De fait, nous parlons d'une technique participative qui consiste à discuter de l'état existant des plages et de leurs environnements immédiats. Ils visent à compléter, d'une part, les informations collectées dans le cadre des enquêtes quantitatives, et d'autre part les études géomorphologiques, ceci dans le but de proposer des actions à prévoir dans les variantes d'aménagement. Il s'agit de réunir l'ensemble des acteurs intervenants dans l'occupation et la gestion des plages (APAL, municipalités, sociétés civiles, usagers saisonniers du secteur privé, protection civile, etc.) pour discuter et se concerter sur l'avenir de leurs occupation et protection.

Les cartes mentales entant que technique d'inscription des observations et des suggestions, ont été utilisées pour faciliter l'expression spatiale des représentations et des perceptions des acteurs. Les résultats de ces techniques ont servi de matériaux intéressants pour l'esquisse des premières variantes d'occupation des plages, objet de l'étude.

Le segment à aménager s'étale sur 2000m. L'arrière plan de la plage est anciennement occupé par l'habitat secondaire et balnéaire organisé et moyennement dense. Ce tissu résidentiel longe la plage sur une distance linéaire d'environ 1500m. Le caractère orthogonal du tissu explique la multiplication des accès ce qui facilite la distribution des flux des estivants le long de la plage avec de fortes concentrations au niveau de la Sirène, Le Pavillon bleu et vers le sud.

La plage est en grande partie ouverte au public, cependant l'occupation privée se localise actuellement au niveau de l'espace "Le Pavillon Bleu" qui est fortement fréquenté. Le stationnement se répartit le long de l'axe qui longe la zone résidentielle avec un parking public situé à proximité de la Sirène. C'est à ce niveau que la Protection civile dispose d'un local équipé qui remonte aux années 1990.

L'occupation de la plage mérite d'être améliorée grâce à :

- la disponibilité foncière d'un terrain propriété de la municipalité qui se situe au nord de la zone d'intervention.
- L'esplanade en tant que projet en cours et qui contribuera à l'attraction des flux des estivants et visiteurs vers la zone nord.
- L'aire de jeu municipal "Youssef Témimi" qui est actuellement fonctionnel et qui se situe à moins de 100 m du Pavillon bleu. Il constitue avec ce dernier un espace d'attraction d'un grand public et pose un sérieux problème de stationnement et de propreté de la plage et de son arrière plan.

Les actions à projeter dans la variante d'aménagement consistent :

A court terme :

- Le réaménagement de la zone d'occupation privée qui se situait en face du café la Sirène (avant sa fermeture en 2018) ;
- L'extension de la zone d'occupation privée par une deuxième zone avoisinant le Pavillon Bleu ;
- L'installation d'un point de contrôle de la protection civile au niveau de l'accès sud de la plage ;
- L'achèvement du projet d'aménagement de l'esplanade (partenariat APAL/Municipalité) ;
- L'aménagement d'un parking public dans la zone sud ;

A moyen terme :

- L'aménagement sur la propriété municipale d'une zone de loisir avec activités ludiques, culturelles et sportives ;
- L'ouverture en face de la zone de loisir d'une aire municipale d'une capacité de 100 parasols.

L'aménagement par ajustements d'intérêts ne signifie que la volonté de mettre les projets d'aménagement territoire structuré à l'avance, et

de fonder l'analyse spatiale sur le jeu des interactions politiques (Négrier, 1998) et les intérêts divergents relatifs aux usages. Une fois posés les éléments nouveaux de l'aménagement du littoral relatifs aux ateliers de concertation, il s'agit par la suite de traduire le « voulu » sur le « réel » en respectant les caractéristiques géomorphologiques et démographiques. C'est ici que Lascoumes, (1990, p. 54) a montré que « *les actions observables sont autant le produit de situations créées que les cadres préexistants* ».



Conclusion

En Tunisie, l'aménagement du littoral pour la réalisation des projets urbains sur les zones fragiles se justifie par une volonté de promouvoir les villes littorales au rang des grandes villes méditerranéennes. De fait, le drainage d'un volume important des investissements venant du monde extérieur exprime bien le succès de la commercialisation de l'image voulue produite sur ses espaces sensibles. Dans le même temps, la concentration soudaine des projets sur des zones humides va surement renforcer les risques naturels liés aux inondations et aux érosions (Pottier, 1998 ; Meur-Férec et al., 2004; Morhange et al., 2007; Maret et al., 2008; Vinet, 2010 ; Chauveau et al., 2011; Douvinet et al., 2011; Mercier, 2012; Duvat et al., 2012; Moulin et al., 2013).

L'aménagement viendrait ici pour répondre seulement à des besoins fonciers et financiers définis comme inévitables. Il est vrai que la mondialisation et le développement des outils et des expériences dans le domaine de l'aménagement du territoire a permis, au niveau des pays développés, de dépasser le conflit entre la gestion des risques et la construction en zone inondable et ce par l'introduction d'un nouveau concept à savoir la résilience. Sylvain Dournel et al (2015) ont déjà évoqué l'importance de la résilience au niveau de l'action d'aménager en zones inondables. Ils ont noté que ce concept veut « *nuancer une utilisation brute des ouvrages de défense et d'absorption des effets de perturbation liés à l'inondation* ».

La situation du littoral tunisien est beaucoup plus compliquée par rapport aux autres espaces. De plus de son pouvoir attractif qui s'exerçait sur l'ensemble du territoire national, la plage n'a cessé de connaître un conflit d'usage entre divers acteurs. De la municipalité qui essaye de mettre sa main sur cet espace fragile, à

l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) qui se présente comme étant le principal acteur qui gère cet espace et refuse catégoriquement l'intervention d'autres acteurs. Tout ceci en passant par l'intervention de la population locale par quelques constructions illégales. Cette situation a nourri des tensions conflictuelles au sein même de l'administration tunisienne (Hagui A., 2012) entre un clan écologiste qui a prévu la nécessité de protéger les écosystèmes du fait que toute modification anthropique provoque une destruction extrême de la biodiversité et une banalisation des paysages. Et un autre clan est avec l'idée d'aménager les plages du fait que cette modification peut influencée positivement l'économie nationale.

Après la révolution de 2011, les projets d'aménagement des zones humides sont confrontés à de multiples conflits d'usages. Ce sont des zones de position stratégique où les conflits d'usage sont multiples (Bruckmeier, 2005) et où l'État s'est trouvé accablé à des tensions sociales populaires qui cherchent à appréhender l'espace selon leurs propres besoins. L'expérience déjà tiré de la transformation brutale de plusieurs espaces répulsifs à d'autre de multifonctionnalité énorme avec un développement de nouveaux usages, nourrie ce type de conflit d'usage.

A l'origine, l'ensemble du littoral de Menzil Temime demeure devant une nécessité de porter remède à des situations existantes et de trouver une organisation spatiale des usages existants permettant ainsi de protéger l'environnement par une répartition équilibré des activités humaines. Au vu des difficultés administratives à recueillir les informations par le principal acteur des espaces littorales en Tunisie (APAL), et de la nécessité d'adopter des procédures réglementaires permettant l'application de la loi et la protection de l'environnement, l'aménagement du littoral trouve alors ses raisons d'être. C'est un aménagement qui vient pour édifier tout un espace doté d'une grande diversité physique

(falaises, marais sableux etc.) et humaine (occupation du sol, activités, etc.).

L'analyse socio-spatio-économique, environnementale et politique de l'aménagement des plages nous situe face à une nécessité d'adopter une démarche purement scientifique pour atteindre une telle sorte d'occupation rationnelle et équitable sous les yeux des différents intervenants (acteurs publics, associations, citoyens). De fait, avec la délimitation du cadre géomorphologique et environnementale de chaque portion spatiale mise à l'épreuve du plan d'occupation des plages, notre réflexions s'est orientées vers une nécessité de travailler deux types d'enquêtes afin de faire participer au grand maximum possible les différentes parties prenantes. D'abord, nous avons dressé un questionnaire de 121 questions en rapport direct avec l'occupation et répartissent sur cinq dimensions (sociale, spatiale, économique, environnementale et politique). L'objectif était alors en une volonté de dégager de point de vue quantitative le degré d'impact de chaque dimension sur l'occupation des plages.

Au cours des années 2000, les contenus, les pratiques et les usages de l'occupation des plages en ont sensiblement évolué. Focalisées sur des problématiques spatiales dans les années 1990, les procédures affichent à partir des 2000 l'ambition de coordonner différents acteurs au sein de périmètres élargis. Cependant, les dynamiques locales se caractérisent par des différences importantes dans les jeux d'intérêts et les logiques institutionnelles. L'analyse des ambitions des différents acteurs montre bien une tendance à repenser les liens entre la ville et son plage.

Références bibliographique

Bird E. C. F., 2007. Coastal geomorphology. An introduction. John WILEY and Sons Ltd, Chichester, 411 p.

Douvinet J., Pallares R., 2013. Genre-grandpierre C., Gralepois M., Rode S., Servain S., « L'information sur les risques majeurs à l'échelle communale – Occurrence et facteurs explicatifs du DICRIM, un outil préventif sous utilisé », *Cybergeog: European Journal of Geography*, <http://cybergeog.revues.org/26112>.

Hagui A., 2012. L'évaluation de l'opération d'aménagement du lac nord de Tunis : l'inadéquation entre le prévu et le réalisé, thèse de doctorat, Paris-Sorbonne, , 350 p.

Lascoumes P., Le Galès P., 2006. L'action publique saisie par ses instruments , in Lascoumes P., Le Galès P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses Science Po.

Moulin E., Deroubaix J.-F., Hubert G., 2013. La constructibilité des zones inondables ou la négociation territoriale de la règle PPRI, *Géocarrefour*, 3, 88, pp. 173-182, <https://geocarrefour.revues.org/9143>.

Négrier E., 1998. Introduction, Jouve B., Négrier E. (dir.), *Qui gouvernent les régions d'Europe ? Échanges politiques et mobilisation régionale*, Paris, L'Harmattan.

Parker B., 2003. The difficulties in measuring a consistently defined shoreline – The problem of vertical referencing. *Journal of Coastal Research*, Special Issue n°38, p. 44 - 56.

Paskoff R., 1993. *Côtes en danger*. Paris, Masson, Coll. Pratiques de la Géographie, 250 p.

Pasquier R., 2004. *La capacité politique des régions : une comparaison France-Espagne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Perrier-Cornet, À qui appartient l'espace rural ?, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2002, 141 p.

POTTIER N., 1998. L'utilisation des outils juridiques de prévention du risque d'inondation – Évaluation des effets sur l'homme et l'occupation du sol dans les plaines alluviales (application à la Saône et à la Marne), mémoire de thèse de doctorat en Sciences et Techniques de l'Environnement, Champssur-Marne, École Nationale des Ponts et Chaussées, 436 p.

Taiclet A.-F., 2007. Le développement économique territorial au regard des hypothèses de la gouvernance territoriale, in Pasquier R., Simoulin V., Weibstein J. (dir.) La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories, Paris, LGDJ.

VINET F, 2010. Le risque inondation. Diagnostic et gestion, Paris, Édition Lavoisier, Collection Sciences du danger, série Innovations, 328 p.